



Chiffres STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Clés

2021

Ministère de la Culture

Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation
(Deps-doc)



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication

La collection « Chiffres clés » est publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la documentation (Deps-doc) du ministère de la Culture depuis 1991. Elle offre chaque année un panorama chiffré de la diversité des filières et des activités culturelles.

Cette publication de référence dans le champ de la culture est réalisée avec l'indispensable collaboration de l'ensemble des directions ministérielles et des établissements publics placés sous leur tutelle, des services d'autres départements ministériels, de l'Insee et de nombreux organismes et syndicats professionnels. Le calendrier législatif et réglementaire a été établi avec l'aide précieuse de la mission de la politique documentaire du Deps-doc du ministère de la Culture.

L'édition est conçue en complémentarité avec le site ministériel www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques où sont mises à disposition régulièrement des données chiffrées et des analyses sur la culture et la communication.

Pour en savoir plus :

www.culture.gouv.fr → Thématiques → Études et statistiques → Statistiques culturelles → Données statistiques

Directrice de la publication : Amandine Schreiber
Rédactrices : Barbara Bauchat, Laure Turner
Coordination éditoriale : Barbara Bauchat

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :
Barbara Bauchat, John Baude, Nathalie Berthomier, Ludovic Bourlès, Jean-Cédric Delvainquière, Anne Jonchery, Philippe Lombardo, Wided Merchaoui, Edwige Millery, Stéphanie Molinero, Yann Nicolas, Sylvie Octobre, Frédérique Patureau, Sébastien Picard, Nicolas Pietrzyk, Jasmina Stevanovic, Léa Tholozan, Claire Thoumelin, Laure Turner, Tiphaine Vilbert, Lucile Zizi.

ISBN 978-2-11-139980-8

Réalisation : Transfaire, 04250 Turriers

© Ministère de la Culture, Deps-doc, Paris, 2021

En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur.

Création artistique et diffusion

Arts visuels	176
Danse	184
Spectacles musicaux	190
Théâtre et arts associés	196

Arts visuels

La création dans les arts visuels rassemble les professionnels de plusieurs disciplines : les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin...), la photographie, l'art vidéo, les performances artistiques et les arts appliqués comme le design, le graphisme, les métiers d'art et de la mode. Artistes plasticiens, photographes, graphistes, designers, décorateurs, stylistes, artisans d'art : ils étaient 213 500 à déclarer exercer une profession des arts visuels et des métiers d'art à titre principal en 2018, un effectif en progression (+ 1,5 % en 2018), et représente un tiers des actifs du champ culturel. Cette population est néanmoins hétérogène selon le métier exercé (voir fiches du chapitre « Formations, emplois et revenus »)

Diversité des parcours d'artistes : le cas des plasticiens

Une vaste enquête menée en 2017 auprès de 6 000 artistes plasticiens affiliés et assujettis à la Maison des artistes permet de dégager de nombreux traits communs aux parcours professionnels, comme l'importance de la formation supérieure pour l'entrée dans la carrière et la faiblesse des revenus artistiques, compensée par un large recours à la pluriactivité.

Au-delà, ce travail met en lumière, grâce à plus de cinquante entretiens individuels, une diversité de situations professionnelles, structurées par des lignes de clivage propres au champ artistique. Parmi elles, la mobilisation de certaines ressources nécessaires pour exercer l'activité de création : disposer d'un espace de travail dédié (c'est le cas de 82 % des artistes plasticiens), bénéficier de l'aide de l'entourage (pour 36 % des plasticiens) qui relève de l'économie informelle du métier, accéder aux dispositifs de soutien à la création (37 % des artistes plasticiens ont bénéficié au moins une fois d'un dispositif de soutien public, moins souvent les femmes que les hommes), pouvoir exposer (83 % des artistes l'ont fait en 2016) et vendre ses œuvres (74 % des artistes ayant exposé).

Le Centre national des arts plastiques : plus d'un million d'euros pour soutenir la création artistique

Le Centre national des arts plastiques (CNAP), opérateur de la politique culturelle, a pour missions de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans sa diversité, tant du point de vue des disciplines que des parcours professionnels. Il gère un ensemble de dispositifs qui contribuent au financement de projet d'artistes et de photographes documentaires, qui soutiennent les activités des restaurateurs d'œuvres d'art, des théoriciens et des critiques d'art, et qui aident des structures privées (galeries d'art, maisons d'édition, et maisons de production) à agir en faveur de la création contemporaine. En 2019, 587 demandes de soutien ont été effectuées auprès de cet organisme et 240 ont été reçues favorablement (1,26 million d'euros a été attribué). 22 % de ces aides bénéficient aux éditeurs (édition imprimée ou numérique dans le domaine de l'art contemporain) et 20 % aux sociétés de production (développement et post-production de nouvelles écritures et pratiques cinématographiques) (graphique 1).

Des acquisitions nationales en hausse

En 2019, le Centre national des arts plastiques a consacré 1,68 million à l'enrichissement du Fonds national d'art contemporain dont il a la garde, avec l'acquisition de 556 œuvres de 104 artistes différents dont 63 % sont des primo-bénéficiaires. Le budget d'acquisition est en légère baisse par rapport à 2018 (-1,5%) mais c'est surtout le nombre d'œuvres acquises cette année-là qui a fortement baissé (-15%). Les arts plastiques représentent deux tiers des acquisitions (contre 19% seulement en 2018), la photographie (19%) et les arts décoratifs, métiers d'art et création industrielle (15%) (graphique 2).

Les fonds régionaux d'art contemporain (Frac) acquièrent également des œuvres d'art. Créés en 1982 pour répondre au double objectif de modernisation des politiques publiques d'achat en matière d'art contemporain et de démocratisation de l'accès à la culture par la diffusion d'œuvres sur l'ensemble du territoire, ils sont devenus un élément clé des politiques de décentralisation culturelle. Œuvrant en lien étroit avec les acteurs artistiques locaux (écoles d'art, associations engagées dans la diffusion et la production artistique, centres d'art), les fonds régionaux d'art contemporain sont désormais les principaux animateurs des réseaux d'art contemporain en région. La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé les labels « centre d'art contemporain d'intérêt national » et « fond régional d'art contemporain », renforçant ainsi la légitimité des centres d'arts et des Frac en réaffirmant leur rôle de lieux de diffusion et de création sur le territoire. Depuis 2018, 27 centres d'arts ont été labellisés « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

En 2019, les 23 fonds régionaux d'art contemporain ont dépensé 4,05 millions d'euros pour acquérir 790 œuvres auprès de 391 artistes différents. Le nombre d'œuvres acquises par les Frac a diminué de près de 40% par rapport à 2018, malgré un budget d'acquisition en légère hausse (+4,5%) (graphique 3). Leurs collections rassemblent aujourd'hui plus de 35 000 œuvres de 6 000 artistes de toutes nationalités.

Légère hausse de la diffusion des œuvres de la collection nationale : plus de 1 600 œuvres prêtées ou déposées en 2019

En plus de leurs propres œuvres, les Frac et les centres d'art reçoivent en dépôt ou en prêt des œuvres de la collection du CNAP afin de les valoriser et de les promouvoir auprès du public. Cette diffusion de la collection nationale profite aussi aux musées, administrations, centres culturels, fondations ou associations culturelles. En 2019, 189 expositions en France et à l'étranger ont présenté une ou plusieurs œuvres du CNAP : 1 317 œuvres ont été exposées, soit une hausse de 11,5% par rapport à 2018 (tableau 1).

L'art contemporain attire les publics en région

La fréquentation dans les grands établissements parisiens d'art moderne ou contemporain est relativement stable depuis une dizaine d'années, hormis le creux de 2015-2016 lié aux attentats à Paris qui a impacté tous les lieux de visite. Cependant, on observe une baisse de fréquentation en 2019. Au Musée national d'art moderne, le nombre de visiteurs recule de 8% à 3,3 millions de visiteurs en 2019, dont 1,9 million pour les 25 expositions temporaires (graphique 4). Au Palais de Tokyo, le nombre d'entrées baisse à 285 000 en 2019, soit -32% par rapport à 2018. De même, à la galerie du Jeu de Paume, on constate un rebond de 11% en 2019 avec 308 000 visiteurs, succédant à une chute de 28% en 2018.

En revanche, la fréquentation des fonds régionaux d'art contemporain et des centres d'art est nettement orientée à la hausse depuis plusieurs années. En 2019, les fonds régionaux d'art contemporain ont accueilli près de 1,7 million de visiteurs, un chiffre en hausse (+28%) par rapport à 2018 (graphique 5). Le nombre de visiteurs dans les 53 centres d'art augmente lui aussi avec près de 1,3 million de visiteurs, soit 28% de plus qu'en 2018.

Le Frac de Midi-Pyrénées reste le plus visité avec près de 372 000 visiteurs en 2019 ; c'est également celui qui, avec le Frac d'Île-de-France, reçoit le plus de visites scolaires. Le Frac Occitanie est en deuxième position avec plus de 230 000 visiteurs en 2019.

Large succès de fréquentation de plusieurs expositions temporaires

Les expositions temporaires des fondations et musées d'art jouent chaque année un rôle majeur dans les flux de fréquentation des sites culturels (tableau 2). En 2019, 17,8 millions de visiteurs ont été recensés pour 89 expositions temporaires présentées au sein de 34 sites parisiens. Les expositions *Toutankhamon, le trésor du pharaon* à la Villette et *Van Gogh, la nuit étoilée* à l'Atelier des Lumières affichent des records de fréquentation avec 1,4 million de visiteurs chacune. Une troisième exposition dépasse le million de visiteurs : *Léonard de Vinci* au Musée du Louvre (1,07 million d'entrées). L'art contemporain ne figure pas cependant parmi les dix expositions temporaires les plus visitées.

Montants records pour les œuvres d'art et objets de collection adjugés aux enchères

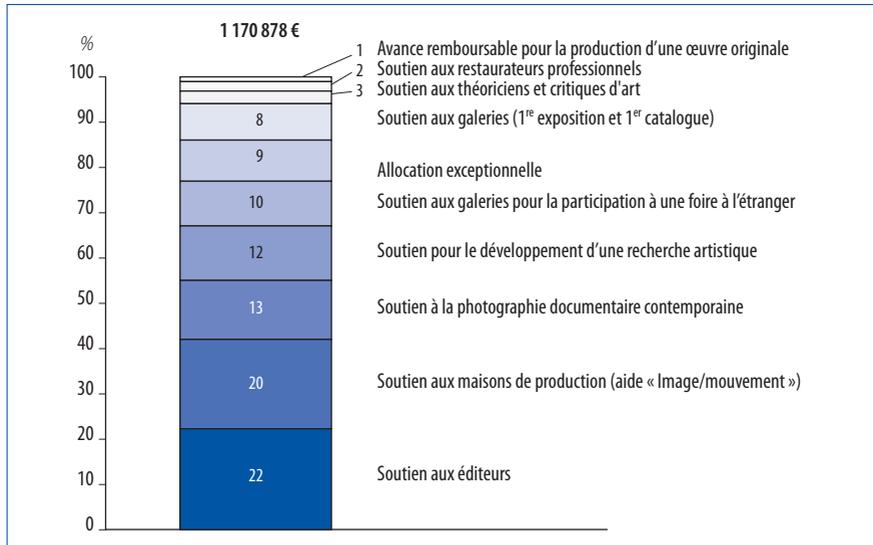
En 2019, le montant total des ventes aux enchères volontaires connaît une hausse de 12,1 % avec un total de près 3,4 milliards d'euros, montant des ventes le plus élevé jamais atteint. Cette hausse est la plus forte que le marché français ait enregistrée en dix ans. Elle touche particulièrement le secteur « œuvres d'art et objets de collection » (+ 10,5 %), qui représente 46 % du montant total des ventes volontaires (graphique 6).

Cette progression masque pourtant des performances différenciées selon les segments du marché. Le secteur « arts et antiquités » augmente de 14 % entre 2018 et 2019. Cela tient aux ventes d'art contemporain avec 48 enchères millionnaires (catégorie en hausse de 12 %), de mobilier et d'objets d'art du xx^e siècle, riches en œuvres majeures de design (+ 84 %), aux belles performances de la catégorie « tableaux, dessins, estampes anciens et du xix^e siècle » (+ 59 %), et aux ventes de mobilier et d'objets d'art anciens (+ 7 %). À l'inverse, deux catégories ont vu le montant de leurs ventes diminuer : celle des « arts d'Asie, arts premiers et archéologie » (- 20%) et la catégorie « tableaux, dessins, sculptures, estampes impressionnistes et modernes », en recul de 6 % par rapport à 2018.

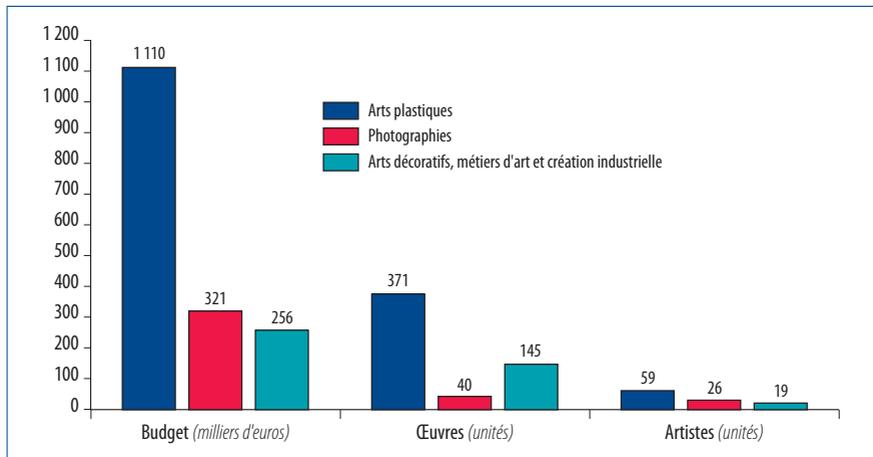
Pour en savoir plus

- Frédérique PATUREAU, Jérémy SINIGAGLIA, *Artistes plasticiens : de l'école au marché*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », septembre 2020
- *Enquête fréquentation des sites culturels parisiens en 2019*, Observatoire économique du tourisme parisien, 2020
- *Rapport d'activité 2019*, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- *Rapport d'activité 2019*, Centre national des arts plastiques
- *Bilan d'activité 2019*, Centre Pompidou, Paris

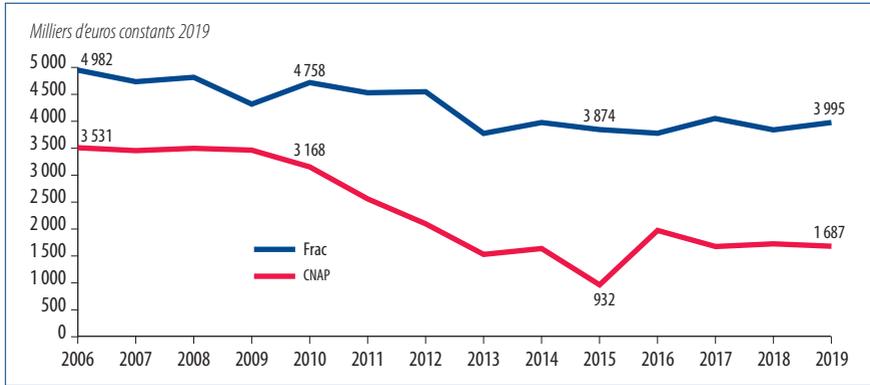
Graphique 1 – Répartition des aides aux professionnels accordées par le Centre national des arts plastiques en 2019



Graphique 2 – Acquisitions à titre onéreux du Centre national des arts plastiques par commission en 2019



Graphique 3 – Évolution des budgets d'acquisition du Centre national des arts plastiques et des fonds régionaux d'art contemporain, 2006-2019



Source : CNAP/BGCA/DepS-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Nombre d'œuvres prêtées ou déposées par le Centre national des arts plastiques, 2010-2019

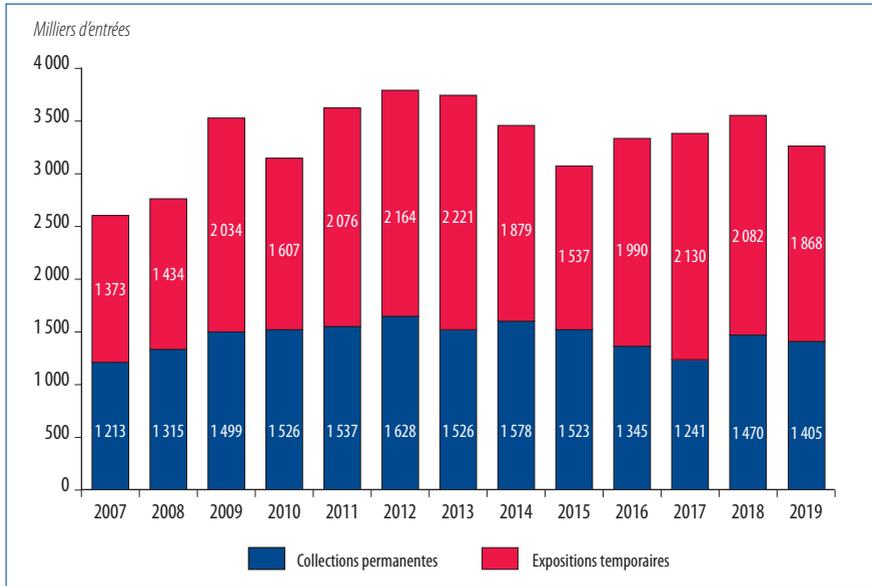
Unités

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	2 244	1 974	1 398	1 844	1 641	1 950	2 410	2 452	1 623	1 635
Prêts	1 652	1 474	1 059	1 441	991	1 442	1 795	1 564	1 181	1 317
Dépôts	592	500	339	403	650	508	615	888	442	318
France										
Total	1 935	1 304	1 021	1 526	1 538	1 778	2 030	2 098	1 397	1 514
Prêts	1 484	854	706	1 140	889	1 271	1 425	1 229	976	1 207
Dépôts	451	450	315	386	649	507	605	869	421	307
Étranger										
Total	717	670	377	318	203	172	380	354	226	121
Prêts	574	620	353	301	102	171	370	335	205	110
Dépôts	143	50	24	17	1	1	10	19	21	11

Prêts et dépôts des collections du Fonds national d'art contemporain (Fnac) auprès des institutions culturelles et administrations en France et à l'étranger et pour expositions.

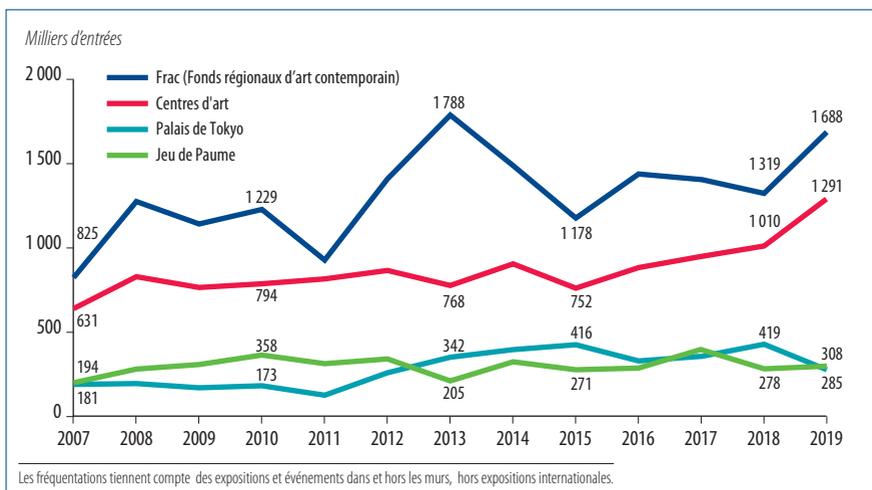
Source : CNAP/DepS-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 4 – Évolution de la fréquentation du Musée national d'art moderne, 2007-2019



Source : Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, rapport d'activité/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 5 – Évolution de la fréquentation des structures d'art contemporain soutenues par le ministère de la Culture, 2006-2018



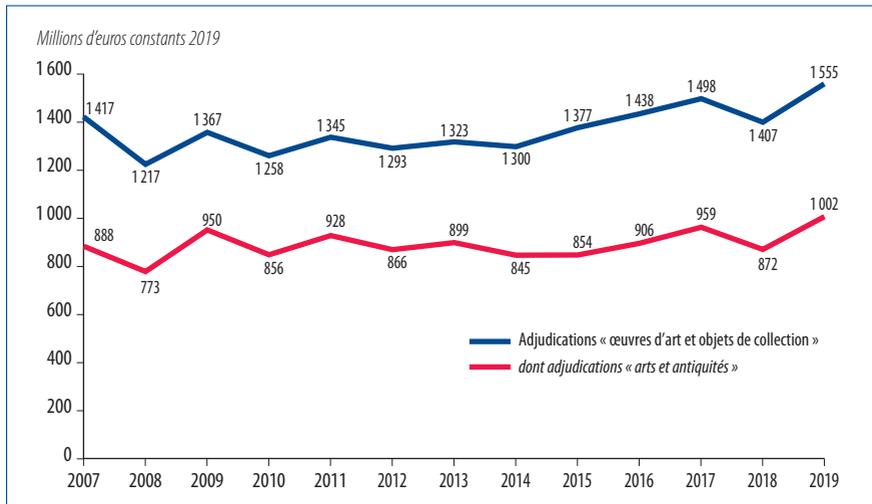
Source : DGCA/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Fréquentation des 10 expositions temporaires les plus fréquentées en 2019

Unités

Sites	Expositions	Durée de l'exposition (jours)	Fréquentation
La Villette	Toutankhamon, le trésor du pharaon	211	1 423 170
Atelier des Lumières	Van Gogh, la nuit étoilée	317	1 392 000
Musée du Louvre	Léonard de Vinci	123	1 071 840
Musée d'Orsay	Picasso. Bleu et rose	110	670 667
Cité des sciences et de l'industrie	Corps et sport	446	610 000
Musée d'Orsay	Degas à l'Opéra	117	564 964
Musée d'Orsay	Le modèle noir de Géricault à Matisse	117	500 026
Fondation Louis Vuitton	La collection Courtauld, le parti de l'impressionnisme	117	482 000
Grand Palais – Galeries nationales	Toulouse-Lautrec. Résolution moderne	110	419 809
Musée d'Orsay	Berthe Morisot	96	413 333

Source : Observatoire économique du tourisme parisien, Enquête fréquentation des sites culturels parisiens en 2019/
Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 6 – Évolution du montant d'adjudication des ventes
« œuvres d'art et objets de collection », 2007-2019

Source : cvv/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Danse

Danseuses et danseurs : une population professionnelle particulièrement jeune et féminine

En 2018, près de 9 500 actifs déclarent exercer à titre principal une profession d'artiste des spectacles, spécialisé dans la danse ou le cirque. 58 % d'entre eux ont moins de 40 ans, les femmes représentent 55 % des effectifs. 80 % de ces artistes sont salariés, plus des deux tiers en CDD ou autres contrats temporaires. Un artiste de la danse ou du cirque sur deux exerce son métier à temps partiel (voir fiche Emploi culturel).

Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) maillent les territoires

Le ministère de la Culture soutient la création dans le domaine de la danse et sa diffusion, notamment par l'implantation et le financement partiel de structures labellisées et dédiées à cette pratique artistique : les centres chorégraphiques nationaux (CCN) et les centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN).

Représentatifs d'une grande diversité de langages et de formes de la danse, 19 CCN sont répartis dans douze régions françaises pour mettre en œuvre l'activité de création du ou des artistes qui en assurent la direction, ainsi que la diffusion de leurs créations chorégraphiques. Ces centres ont également pour mission d'accompagner des artistes et des compagnies indépendantes dans le cadre de l'accueil-studio ou d'associations d'artistes. Enfin, les CCN développent une politique en matière de transmission de la culture chorégraphique et d'éducation artistique et culturelle, et assurent un rôle de lieu ressource pour la danse sur leur territoire.

A côté des CCN, les CDCN contribuent également à structurer la scène chorégraphique française dans les territoires, avec la mission spécifique d'assurer un rôle de repérage des nouvelles esthétiques en danse. Ces centres ont pour mission de soutenir la création et la recherche, en aidant au repérage et à l'accompagnement des artistes émergents, notamment dans le cadre d'associations d'artistes ou du dispositif de prêt de studio. Ils mettent en œuvre des outils pédagogiques et des projets d'action culturelle visant à favoriser le développement de la culture chorégraphique et son appropriation par un large public. On compte aujourd'hui 13 CDCN, répartis dans neuf régions françaises, dont deux en Île-de-France et un en Guyane. Le dernier labellisé, en 2020, est celui de Falaise, en Normandie.

Une diminution de la fréquentation des deux grands établissements parisiens labellisés

Lors de la saison 2019-2020, les établissements proposant des spectacles vivants ont dû faire face à deux crises inédites qui ont conduit à l'annulation de représentations. Tout d'abord, le contexte social a été tendu en raison des manifestations des Gilets jaunes et des mouvements de grève nationaux et interprofessionnels. Puis une crise sanitaire sans précédent a touché l'ensemble de la France. Les deux établissements parisiens dédiés à la danse et disposant d'un label national que sont l'Opéra national de Paris et le Théâtre national de Chaillot n'ont pas été épargnés dans ce contexte.

L'Opéra national de Paris a programmé 13 ballets (dont 5 nouveaux) au Palais Garnier et à l'Opéra Bastille. Mais le nombre de représentations chorégraphiques a considérablement chuté. Seulement 164 représentations d'opéras et ballets ont pu avoir lieu contre 513 durant la saison 2018-2019 (tableau 1).

Face à l'impossibilité d'ouvrir ses salles, l'Opéra national de Paris a développé sa présence en ligne. Son dispositif « L'Opéra chez soi » a maintenu autant que possible un lien avec le public, voire l'a élargi. Ainsi, par exemple, presque 600 000 internautes ont regardé le ballet *Le Lac des cygnes*, dont la moitié depuis l'étranger.

Au Théâtre national de Chaillot, le nombre d'entrées, certes fluctuant, est orienté à la baisse depuis une quinzaine d'années. Après une forte remontée durant la saison 2017-2018, il diminue de nouveau ensuite : respectivement de - 16% et -22% environ lors des saisons 2018-2019 et 2019-2020 (graphique 1).

Le ministère de la Culture accompagne les compagnies chorégraphiques

La création dans le domaine de la danse et sa diffusion reposent aussi sur les compagnies chorégraphiques. Le ministère de la Culture les soutient par différentes aides. L'aide au projet de création est ponctuelle et attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle ; l'aide à la structuration permet quant à elle de soutenir sur deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social, et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Enfin, des compagnies confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter trois années consécutives un conventionnement qui soutient leur activité de création et de diffusion, mais également développe leurs actions auprès de publics sur un territoire ; depuis 2016, les compagnies et ensembles à rayonnement national et international (Cerni) peuvent obtenir un conventionnement de quatre ans (graphique 2).

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies chorégraphiques ont représenté 9,6 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 1 % en euros courants par rapport à 2019. En 2020, 283 aides ont été attribuées, dont 122 aides aux projets, 89 aides à la structuration, 63 aides aux compagnies conventionnées et 9 aides aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV) s'ajoute 1,9 million d'euros d'autres aides pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission (tableau 2).

Le Centre national de la danse (CND) accompagne les professionnels

Créé en 1998, le CND est le centre de ressources au service des professionnels et du public, implanté sur deux sites, à Pantin en Île-de-France et à Lyon. Ses missions s'articulent autour de trois axes. Il est tout d'abord au service de l'accompagnement et de la formation des danseurs professionnels. En 2019, 770 professionnels ont suivi 2 910 heures de formation. Cette même année, 980 danseurs ont profité de 640 heures d'entraînement régulier. En outre, 475 compagnies chorégraphiques ont bénéficié d'un prêt de studio grâce au CND, mais ce nombre est en recul de 10 % par rapport à l'année précédente (tableau 3).

Par ailleurs, le CND assure la conservation et la diffusion du patrimoine chorégraphique. Il développe la culture chorégraphique par des programmes d'éducation artistique et par une politique d'expositions et de publications autour de la cinémathèque de la danse et d'une médiathèque spécialisée. En 2019, celle-ci compte près de 146 000 références, et son portail documentaire a été consulté plus de 95 800 fois par 53 150 visiteurs.

Plus de 1 200 étudiants se destinent au métier de danseur

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, 599 étudiants étaient en formation dans les établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (ESC) délivrant des diplômes nationaux de danse (tableau 4). La part des femmes, égale à 69 %, y est plus élevée encore que dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur du ministère de la Culture (61 %). 55 % de ces étudiants préparent le diplôme national supérieur professionnel de danseur, un tiers le diplôme d'État de professeur de danse, et 8 % le diplôme national de notateur du mouvement (diplôme spécifique délivré par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris). Les caractéristiques des étudiants varient selon le diplôme préparé (tableau 5). La part de femmes est la plus élevée parmi les inscrits au diplôme d'État de professeur de danse (89 %) et la plus faible parmi les inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur (60 %). Ces derniers ont en moyenne 19 ans, alors que l'âge moyen des inscrits au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est de 40 ans et celui des candidats au diplôme de notateur du mouvement est de 32 ans. Enfin, un peu plus du quart des inscrits au diplôme national supérieur professionnel de danseur et 31 % des inscrits au diplôme de notateur du mouvement sont étrangers.

Hors écoles de l'ESC (voir fiche Enseignement supérieur), 21 structures dédiées à la danse proposent des formations supérieures dans cette discipline. Elles ont formé 662 personnes en 2019-2020 : 240 y préparaient le diplôme d'État de professeur de danse (dont 32 au Centre national de la danse, à Lyon et à Pantin), 310 y préparaient l'examen d'aptitude technique, les autres formations en danse dans ces écoles hors ESC se soldant par la délivrance d'un diplôme d'école. 275 femmes étaient inscrites dans ces formations en danse, soit près de 89 % des effectifs.

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2019*, Centre national de la danse
- *Rapport d'activité saison 2019-2020*, Opéra national de Paris

Tableau 1 – Activités de l'Opéra national de Paris (Palais Garnier et Opéra Bastille), 2017-2020

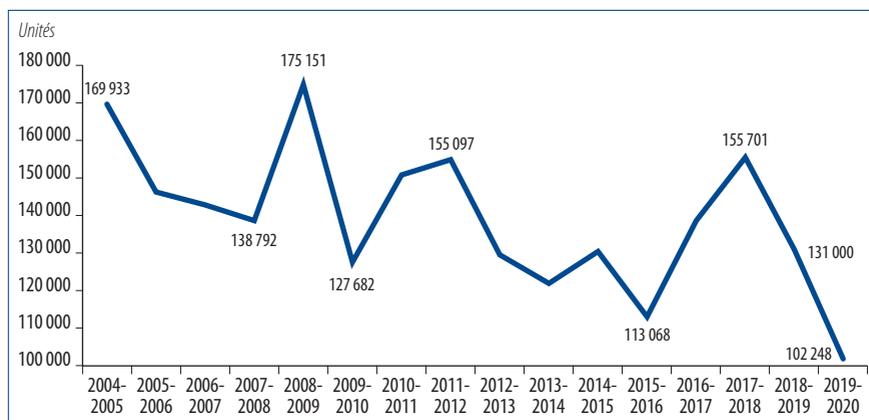
Unités

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de spectacles	34	37	32
<i>dont ballets</i>	13	14	13
Nombre de représentations	355	513	164
<i>dont représentations chorégraphiques</i>	173	177	n.d.
Nombre d'entrées	812 305	880 182	n.d.
<i>dont représentations chorégraphiques</i>	303 268	356 962	n.d.
Emplois (en ETP)	1 878	1 882	1 896
<i>dont artistiques</i>	727	723	712
<i>dont techniques</i>	816	821	830
<i>dont administratifs</i>	335	338	354

n.d. : non disponible.

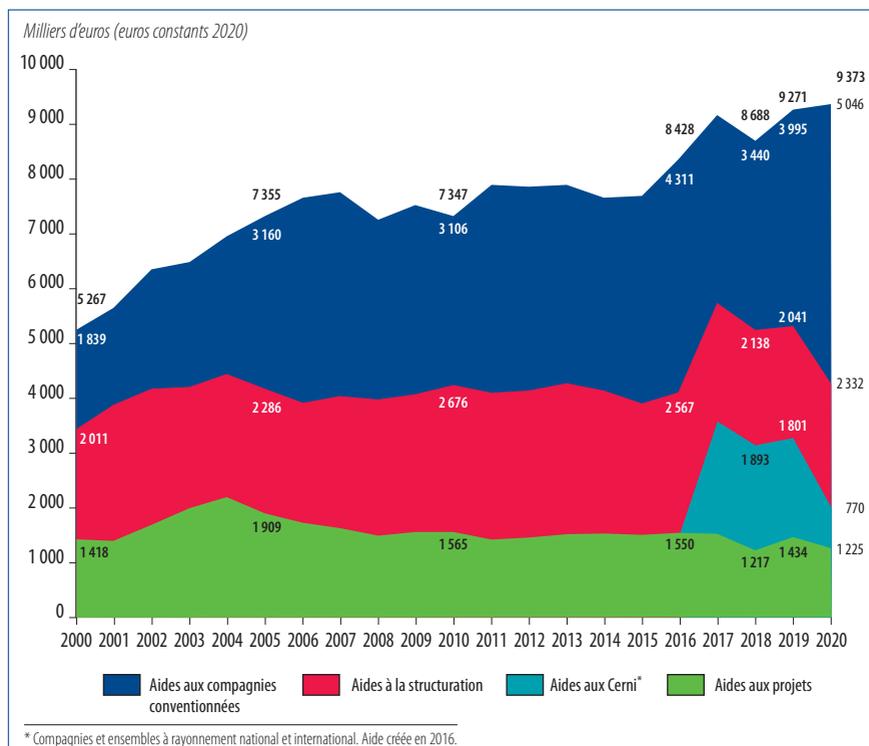
Source : rapport d'activité de l'Opéra national de Paris/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 1 – Évolution du nombre d'entrées du Théâtre national de la danse, Chaillot, 2004-2020



Source : DGCA/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Graphique 2 – Aides à la création chorégraphique, 2000-2020



Source : DGCA/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Aides aux équipes chorégraphiques en 2020

Unités et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*		Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total
	Nombre d'équipes	Montant	Nombre d'équipes	Montant	Nombre d'équipes	Montant	
Aide au projet	122	1 265 000	20	74 000	22	121 044	1 460 044
Aide à la structuration – 2 ans	89	2 325 456	16	96 167	27	170 950	2 592 573
Conventionnement – 3 ans	63	5 322 500	19	882 350	13	179 480	6 384 330
Cerni** – 4 ans	9	784 000	4	52 000	3	17 500	853 500
Autres aides	-	-	7	374 000	2	8 300	382 300
Total	283	9 696 956	66	1 478 517	67	497 274	11 672 747

* Le dispositif Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projet spécifique.

** Compagnies et ensembles à rayonnement national et international.

Source : DGCA/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Activité du Centre national de la danse, 2011-2019

Unités et %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 (%)	Évolution 2011/2019 (%)
Heures de formation dispensées aux professionnels	3 601	2 919	3 062	2 250	2 807	3 100	3 210	2 836	2 910	3	-19
Nombre de stagiaires	422	428	427	386	928	821	824	1 038	772	-26	83
Heures d'entraînement régulier du danseur et cartes blanches*	913	861	819	808	741	680	593	567	636	12	-30
Nombre de stagiaires	1 332	895	898	964	1 023	859	874	896	983	10	-26
Compagnies chorégraphiques ayant bénéficié d'un prêt de studio	241	409	445	472	489	448	438	536	475	-11	97

* Workshops inclus à partir de 2019.

Source : Centre national de la danse/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Effectifs des formations en danse de l'enseignement supérieur Culture délivrant des diplômes nationaux de danse, 2019-2020

Unités

	Effectifs 2019-2020
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD)	119
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD)	110
École supérieure de danse de Cannes-Marseille Rosella-Hightower – Cannes Mougins*	68
École de danse de l'Opéra national de Paris	59
Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)	49
Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD)	48
Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne/Pays de la Loire « Le Pont supérieur » – Nantes	47
École du Centre national de danse contemporaine d'Angers – Théâtre Le Quai	33
École supérieure musique et danse Nord de France	23
École supérieure des arts de Lorraine (ESAL)	22
Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)	21
Total	599

* À partir de l'année 2019-2020, le Pôle national supérieur de danse de Marseille regroupe toutes les formations supérieures. Le Centre international de Danse Rosella Hightower s'occupe des formations pour les jeunes amateurs.

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Caractéristiques des étudiants en danse de l'enseignement supérieur délivrant des diplômes nationaux de danse, 2019-2020

Unités

	Effectifs	Part (%)	Nombre de femmes		Nombre d'étrangers		Âge moyen
			Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
Diplôme d'État de professeur de danse	198	33	176	89	11	6	24
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	21	4	15	71	2	10	40
Diplôme national supérieur professionnel de danseur	331	55	198	60	86	26	19
Diplôme de notateur du mouvement du CNSMD Paris (1 ^{er} et 2 ^e cycles)	49	8	36	73	15	31	32
Total	599	100	416	69	108	18	22

Source : Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Spectacles musicaux

2019 : une année « rebond » pour les spectacles de musiques actuelles et de variétés

D'après l'étude du Centre national de la musique¹, en 2019, plus de 65 000 représentations de musiques actuelles et de variétés ont eu lieu en France, qui ont généré une assiette de billetterie et de contrats de cession de 998 millions d'euros. Il s'agit à 90 % de représentations payantes (58 839 représentations) (graphique 1), totalisant 30 millions d'entrées pour une billetterie totale hors taxe de 980 millions d'euros. En 2019, la fréquentation moyenne est de 514 entrées par représentation payante pour un prix moyen du billet de 35 euros (avec un prix médian à 17 euros) (tableau 1).

Par rapport à 2018, à périmètre constant, ces chiffres traduisent une forte augmentation de la billetterie (+ 12 %) et de la fréquentation (+ 8 %). Ce phénomène confirme la tendance déjà observée à travers les enquêtes sur les pratiques culturelles au cours de la dernière décennie : 15 % des 15 ans ont assisté à un spectacle de variété (nationale ou internationale) en 2018, alors qu'ils étaient 11 % en 2008.

Les spectacles de musiques actuelles et de variétés ont fortement pâti des fermetures des lieux de spectacle en 2020

Cette dynamique a été stoppée net au printemps 2020 par la crise sanitaire mondiale. En 2020, le nombre de représentations s'est effondré de 71 %, et la billetterie a perdu 83 % de sa valeur de 2019. Seules 17 000 représentations payantes ont été données, au début de l'année et autour de l'été, pour moins de 6 millions d'entrées payantes. Le secteur du spectacle vivant est l'un des plus touchés par la crise en raison de la fermeture des lieux de spectacle.

Festivals : une fréquentation et des recettes de billetterie en hausse en 2019

D'après l'étude du CNM déjà citée, avec près de 8 500 représentations, les festivals accueillent 14 % du total² des représentations déclarées en 2019 dans le champ des musiques actuelles et de la variété (tableau 2). Ils ont réuni près de 7,5 millions d'entrées pour 215 millions d'euros de billetterie, avec 882 entrées par représentation payante et un prix moyen du billet de 32 euros.

La fréquentation des festivals a nettement progressé depuis de nombreuses années, comme l'a montré la série des enquêtes sur les pratiques culturelles : en 2018, 19 % des 15 ans et plus ont assisté à un festival au cours de l'année, et ils étaient seulement 8 % dans les années 1970. Mais en 2020, les festivals ont été très affectés par la crise sanitaire liée à la pandémie. De nombreux festivals qui réunissent habituellement des dizaines de milliers de spectateurs ont été annulés ou organisés avec des jauges limitées. On a observé – 98 % de recettes de billetterie par rapport à 2019.

1. *La Diffusion de spectacles de musiques actuelles et de variétés en France*, Centre national de la musique, septembre 2021.

2. Ce nombre est sous-estimé en raison de la prise en compte fréquente du nombre de jours de festivals plutôt que du nombre effectif de représentations, mais reflète l'état des données disponibles.

La création du Centre national de la musique (CNM)

Créé le 1^{er} janvier 2020, le Centre national de la musique (CNM) est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous tutelle du ministère de la Culture. Le CNM a succédé au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), et quatre associations ont fusionné avec lui à la fin 2020 : le Bureau Export, le Club action des labels et des disquaires indépendants français (Calif), le Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (Irma) et le Fonds pour la création musicale (FCM).

L'action du CNM est au service de la musique, dans toutes ses esthétiques, et des variétés, historiquement définies comme regroupant les spectacles visuels, les cabarets, les comédies musicales et les spectacles d'humour (notamment les « seul en scène ») et tient compte de la grande diversité de leurs métiers.

En 2020, le CNM a attribué près de 100 millions d'euros d'aides à plus de 2 200 structures réparties dans 750 villes sur l'ensemble du territoire français, là où, à périmètre constant, le CNV et les quatre associations avaient versé environ 42 millions d'euros en 2019.

Pop, rock, reggae et genres assimilés ainsi que la chanson et les variétés : les fréquentations les plus élevées

En 2019, pop, rock, reggae et genres assimilés est le premier genre en matière de fréquentation (6,6 millions d'entrées) et de recettes de billetterie (près de 272 millions d'euros) (tableau 3). La fréquentation moyenne (946 entrées par représentation) et le prix moyen du billet (41 euros), tous deux élevés, s'expliquent par le poids des spectacles présentés dans les lieux de grande et très grande jauge (par exemple, Ed Sheeran au Groupama Stadium de Lyon ou Pink à Paris La Défense Arena), mais aussi par celui des grands festivals, comme le Hellfest, Les Vieilles Charrues ou les Eurockéennes de Belfort.

La chanson et les variétés est le deuxième genre au palmarès en termes de fréquentation (4,8 millions d'entrées) et de billetterie (198 millions d'euros), mais le troisième en nombre de représentations (7 265). La fréquentation moyenne (663 entrées) et le prix moyen du billet (41 euros) comptent parmi les plus élevés. Ces résultats s'expliquent notamment par des séries de représentations et de tournées dans les lieux de grande jauge (par exemple, Mylène Farmer, qui a donné une série de concerts à Paris La Défense Arena, ou Patrick Bruel, qui s'est produit dans une majorité des Zénith de France).

L'humour est le premier genre en nombre de représentations (15 626). Il génère 13 % de la fréquentation et 11 % de la billetterie. La fréquentation moyenne (237 entrées) et le prix moyen du billet (29 euros) comptent parmi les plus bas de l'ensemble des genres en raison du format de diffusion, majoritairement en petite jauge.

Une forte concentration des spectacles de variétés et de musiques actuelles en Île-de-France

La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles est fortement concentrée en Île-de-France, qui représente 44 % du nombre total des représentations payantes pour 34 % de la fréquentation et 39 % de la billetterie. Ce poids s'explique par la présence de Paris, qui concentre à elle seule 38 % des représentations payantes (avec plus de 22 000 représentations déclarées), 26 % de la fréquentation (près de 8 millions d'entrées) et 28 % de la billetterie (276 millions d'euros) (tableau 4).

Augmentation des aides du ministère de la Culture aux ensembles musicaux

Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nou-

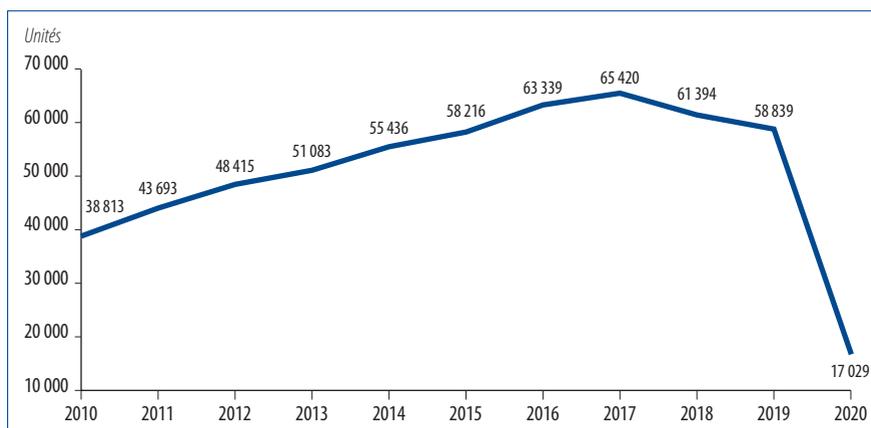
velle création, pour en prolonger la présentation au public ou pour permettre la reprise d'un spectacle. L'aide à la structuration permet quant à elle de soutenir durant deux années consécutives des compagnies proposant une démarche cohérente sur les plans artistique, économique et social, et dont les capacités de diffusion dépassent le cadre régional. Enfin, des équipes confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter durant trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire. Depuis 2016, les compagnies et ensembles à rayonnement national et international peuvent obtenir un conventionnement de quatre ans.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élèvent à près de 16,5 millions d'euros en 2020, soit une légère augmentation de près de 2 % par rapport à 2019. En 2020, 365 aides ont été attribuées, dont 135 aides aux projets, 135 aides à la structuration, 116 aides aux compagnies conventionnées, 2 aides aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV) s'ajoute plus de 1,2 million d'euros d'autres aides attribuées pour des activités de création et pour des actions culturelles et de transmission (tableau 5).

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2020*, Centre national de la musique
- *La Diffusion de spectacles de musiques actuelles et de variétés en France*, Centre national de la musique, septembre 2021
- Philippe LOMBARDO, Loup WOLFF, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2020-2, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>

Graphique 1 – Représentations des spectacles de variétés et de musiques actuelles, 2010-2020



Source : Centre national de la musique/DEPS-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Représentations payantes déclarées pour 2018-2020

Unités, % et euros

	2018	Évolution 2017-2018	2019	Évolution 2018-2019	2020	Évolution 2019-2020
Nombre de déclarants*	3 319	- 17 %	3 322	+ 0 %	1 817	- 45 %
Nombre de représentations payantes	61 394	- 6 %	58 839	- 4 %	17 029	- 71 %
Fréquentation totale	28 025 042	- 2 %	30 214 266	+ 8 %	5 966 289	- 80 %
<i>dont entrées payantes</i>	25 792 175	- 2 %	27 884 012	+ 8 %	5 579 718	- 80 %
<i>dont entrées exonérées</i>	2 232 867	- 3 %	2 330 254	+ 8 %	386 571	- 83 %
Recettes de billetterie HT	876 103 678 €	- 6 %	980 265 304 €	+ 12 %	170 744 562 €	- 83 %
Nombre moyen d'entrées	456	+ 4 %	514	+ 12 %	350	- 32 %
Nombre moyen d'entrées payantes	420	+ 4 %	474	+ 13 %	328	- 31 %
Prix moyen calculé du billet	34 €	- 3 %	35 €	+ 3 %	31 €	- 13 %
Représentations à entrées payantes	38 813	43 693	48 415	51 083	55 436	58 216

* Déclarations reçues au 31/12 de chaque année et au 30/06/2021 pour l'année 2020, car compte tenu du caractère particulier de l'année 2020 pour la filière musicale et le spectacle vivant, les opérations de recouvrement de la taxe sur les spectacles se tenant pendant la crise sanitaire ont d'abord été reportées, puis exonérées sur la période du 17/03/2020 au 30/06/2021 (sur décision du législateur).

Source : Centre national de la musique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Représentations payantes déclarées en fonction du contexte festivalier ou non

Unités, % et euros

	2018	Évolution 2017-2018	2019	Évolution 2018-2019	2020	Évolution 2019-2020
Dans le cadre de festivals						
Nombre de représentations	8 448	- 14 %	8 478	+ 0 %	1 362	- 84 %
Fréquentation totale	6 951 369	- 3 %	7 474 031	+ 8 %	315 497	- 96 %
Recettes de billetterie	195 107 938 €	+ 1 %	214 568 670 €	+ 10 %	4 742 542 €	- 98 %
Nombre moyen d'entrées	823	+ 12 %	882	+ 7 %	232	- 74 %
Prix moyen calculé du billet	31 €	+ 4 %	32 €	+ 3 %	17 €	- 46 %
Hors festivals						
Nombre de représentations	52 946	- 5 %	50 361	- 5 %	15 667	- 69 %
Fréquentation totale	21 073 673	- 2 %	22 740 235	+ 8 %	5 650 792	- 75 %
Recettes de billetterie	680 995 740 €	- 8 %	765 696 634 €	+ 12 %	166 002 020 €	- 78 %
Nombre moyen d'entrées	398	+ 3 %	452	+ 13 %	361	- 20 %
Prix moyen calculé du billet	35 €	- 5 %	36 €	+ 4 %	31 €	- 13 %

Source : Centre national de la musique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Répartition des représentations payantes déclarées en fonction du genre de représentations pour 2019

Unités et euros

	Nombre de représentations (unités)	Fréquentation totale (unités)	Recettes de billetterie (euros)
Chanson, variétés	7 265	4 818 196	198 058 215
Comédie musicale et spectacles musicaux	2 841	812 954	21 477 274
Jazz, blues, soul, groove et musiques improvisées	8 102	1 785 760	43 182 510
Pop, rock, reggae et genres assimilés	6 975	6 600 119	271 926 519
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 043	2 813 351	95 442 165
Musiques électroniques	4 280	2 922 321	63 121 298
Musiques du monde et traditionnelles	3 031	1 119 644	23 442 242
Humour	15 626	3 702 163	107 397 599
Cabarets, revues	6 215	1 852 701	108 038 365
Autres	2 461	1 456 803	48 179 117
Total	58 839	27 884 012	980 265 304

Source : Centre national de la musique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Répartition régionale des représentations payantes déclarées pour 2019

Unités

Entrées totales	
Total des déclarations	30 214 266
Île-de-France	10 189 293
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 799 705
Auvergne-Rhône-Alpes	3 245 017
Occitanie	2 409 126
Nouvelle-Aquitaine	2 371 502
Pays de la Loire	2 016 564
Grand Est	1 854 602
Hauts-de-France	1 539 418
Bretagne	1 677 415
Normandie	1 176 207
Bourgogne-Franche-Comté	1 003 616
Centre-Val de Loire	719 324
Outre-mer	154 553

Source : Centre national de la musique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Aides aux ensembles musicaux en 2020

Unités et euros

	Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*		Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total (euros)
	Nombre d'équipes	Montant (euros)	Nombre d'équipes	Montant (euros)	Nombre d'équipes	Montant (euros)	
Aide au projet	135	1 235 652	5	15 000	15	87 500	1 338 152
Aide à la structuration – 2 ans	112	2 954 750	-	-	20	171 640	3 126 390
Conventionnement – 3 ans	116	11 990 650	19	194 000	46	476 441	12 661 091
Cerni** – 4 ans	2	300 000	1	100 000	2	32 000	432 000
Autres aides	-	-	3	157 440	1	10 000	167 440
Total	365	16 481 052	25	466 440	84	777 581	17 725 073

* Le dispositif des aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projets spécifiques.

** Compagnies et ensembles à rayonnement national et international.

Source : DGCA/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Théâtre et arts associés

D'après les enquêtes sur les pratiques culturelles (voir la fiche dans cet ouvrage), les Français sont de plus en plus nombreux à sortir et à fréquenter au moins occasionnellement les lieux culturels, qu'il s'agisse de cinémas, de théâtres ou de lieux patrimoniaux. La part des plus de 15 ans ayant assisté à une représentation théâtrale qui était de 12 % en 1973 s'élève à 21 % en 2018, une progression qui s'explique par le développement des pratiques de sortie au-delà de 40 ans, et à rapprocher aussi de l'accroissement de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Une offre publique de plus de 260 équipements labellisés ou conventionnés

Aux quatre théâtres nationaux¹ financés directement par l'État s'ajoute un vaste réseau de centres de création et de diffusion du théâtre et des arts associés (cirque et arts de la rue), soutenu par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales. Ce réseau s'appuie notamment sur une série de labels qui structurent les missions et les moyens de ces institutions : 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 14 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), 14 pôles nationaux du cirque (PNC), 76 scènes nationales (SN) et 125 scènes conventionnées (ces deux dernières catégories d'établissements sont pluridisciplinaires et couvrent un champ artistique plus large que le théâtre et les arts associés) (carte 1). La création de nouveaux labels (cirque et arts de la rue en 2010, un label « centre national de la marionnette » attendu prochainement avec 7 centres en préparation) ainsi que l'augmentation du nombre des structures participent au développement régulier, depuis plusieurs décennies, de l'offre de spectacles.

Une programmation dynamique pour le théâtre² et les arts associés

Dans les quatre théâtres nationaux, 1 092 représentations ont été programmées durant la saison 2018-2019, pour un peu plus de 610 000 entrées – soit une hausse de près de 11 % des entrées par rapport à la saison précédente pour un nombre de représentations comparable (tableau 1).

En 2019³, les structures du spectacle vivant labellisées ont accueilli au total près de 17 500 représentations pour 6 600 spectacles. Quant à la fréquentation de ces structures, elle s'est élevée à plus de 4,2 millions d'entrées. Dans les CDN, 5 972 représentations ont eu lieu. La fréquentation a été de plus de 1,2 million de personnes avec une moyenne de 10 500 personnes par CDN. Le nombre de spectacles pour l'ensemble du label est de 1 615, avec une moyenne de 22 spectacles par CDN. Concernant les autres labels du spectacle vivant, les scènes nationales ont hébergé 4 259 spectacles (pour 9 821 représentations) et les pôles nationaux du cirque 707 spectacles (pour 1 679 représentations) (tableau 2).

1. Les quatre théâtres nationaux d'art dramatique sont la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. Il en existe un cinquième, le Théâtre national de Chaillot, qui est consacré à la danse.

2. Le théâtre est également représenté dans les scènes nationales et les scènes conventionnées.

3. À partir de 2019, les données sur les labels ont été recueillies pour l'année civile et non plus en saison, comme auparavant. La comparaison avec les années antérieures n'est donc plus possible.

Théâtre privé : représentations et fréquentation en hausse

Les salles de théâtre privé bénéficient d'un fonds de soutien approvisionné par une taxe sur la billetterie (3,5 % sur le prix de vente du billet). Le fonds, géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), compense en partie les pertes en cas d'insuccès. D'après l'activité de ce fonds, le théâtre privé connaît une croissance régulière dans la période récente. En 2019, le nombre de représentations est d'environ 42 000, en hausse de 9 % par rapport à 2018, soit près de 3 300 représentations supplémentaires. Le nombre de billets vendus augmente de 8 % cette même année. Le prix moyen, de 27,70 euros en 2019, subit une hausse modérée de + 2 % par rapport à 2018 (tableau 3).

Les spectacles de rue : la prépondérance des événements nationaux

Seulement 8 % des personnes interrogées dans l'enquête sur les pratiques culturelles menée en 2018 ont assisté à un spectacle de rue. Cette expression recouvre toutefois une grande variété de manifestations (tableau 4), du festival d'arts de la rue aux performances d'artistes (musicien, jongleur, statue vivante...) dans la rue. D'après cette même enquête, pour 37 % des personnes interrogées, le spectacle de rue était lié à un grand événement national, pour 25 %, à une fête locale ou une animation dans les rues d'une ville.

Aide aux compagnies de théâtre : le ministère de la Culture toujours plus présent

Les équipes de théâtre peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture. L'aide au projet de création est une aide ponctuelle attribuée pour soutenir une nouvelle création, pour prolonger la présentation au public d'une création ou pour permettre la reprise d'un spectacle. Des équipes confirmées sur le plan artistique et dont les créations sont reconnues à l'échelle nationale ou internationale peuvent solliciter durant trois années consécutives un conventionnement leur permettant de soutenir leur activité de création et de diffusion, mais également de développer leurs actions en direction des publics sur un territoire. Depuis 2016, les compagnies et ensembles à rayonnement national et international peuvent obtenir un conventionnement de quatre ans.

Au total, en 2020, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies théâtrales s'élevaient à près de 25,2 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2019. En 2020, 637 aides ont été attribuées, dont 333 aides aux projets, 287 aides aux compagnies conventionnées, 17 aides aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant, s'ajoutent près de 8,4 millions d'euros d'autres aides, attribuées pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission (tableau 5).

Le Festival d'Avignon : reprise de la fréquentation en 2021

Fondé en 1947, le Festival d'Avignon est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain. En 2019, il a attiré 140 000 spectateurs (dont 16 % de nouveaux festivaliers). Sur les 43 spectacles programmés, 31 étaient des créations dont plus des trois quarts ont été coproduites par le Festival d'Avignon. 282 représentations ont eu lieu, avec un taux de fréquentation de 96 %. Après l'annulation du festival en 2020 en raison de la pandémie, la 75^e édition s'est tenue en 2021 avec une programmation et un public au rendez-vous : 45 spectacles ont eu lieu, soit 300 représentations dans 38 lieux, avec un taux de fréquentation de 84 %.

Néanmoins, le spectacle vivant dans son ensemble reste fortement affecté par la crise en 2021 après avoir perdu presque la moitié (-43%) de ses recettes en 2020 par rapport à l'année 2019 d'avant-crise, dans le sillage de la fermeture des lieux de spectacle entre le 30 octobre 2020 et le 19 mai 2021 (voir fiche Secteurs culturels marchands et crise sanitaire en 2020).

Le théâtre et les arts associés encore loin de la parité entre femmes et hommes

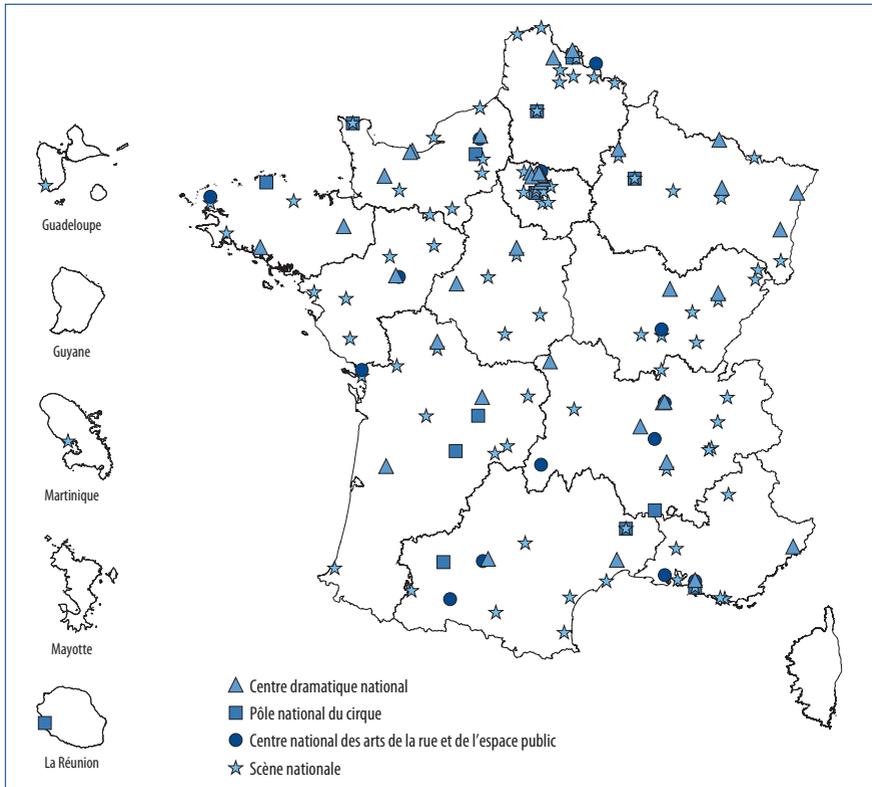
Dans un contexte juridique favorable à l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création artistique, la part des femmes directrices d'un établissement labellisé du théâtre et des arts associés progresse d'année en année (tableau 6) mais à un rythme contenu et elle n'excède pas 38 % en 2021. Elle est quasi identique dans les différents labels : 37 % dans les CDN, 38 % dans les CNAREP et les PNC. Cependant, c'est surtout dans les CDN où, en cinq ans, la progression a été la plus importante (+ 16 points). Entre 2017 et 2021, la part des femmes a augmenté de 9 points dans les CNAREP et de 5 points dans les PNC.

À l'image de cette féminisation lente des postes de direction, la place des femmes dans la mise en scène ainsi que dans l'écriture des spectacles joués dans les labels reste limitée (tableau 7). Lors de la saison 2019-2020, 37 % de l'ensemble des spectacles donnés dans ces établissements labellisés sont mis en scène par des femmes, et pour 27 % d'entre eux seulement le dramaturge est une femme. Théâtres nationaux et CDN laissent une place encore réduite aux auteures dans leur programmation (respectivement 31 % et 28 % des spectacles). La programmation du Festival d'Avignon à l'été 2021 a de ce point de vue été saluée pour la place réservée aux artistes femmes dans une manifestation de cette importance.

Pour en savoir plus

- *Rapport d'activité 2019*, Association pour le soutien au théâtre privé : www.astp.asso.fr
- *L'essentiel 2019*, Festival d'Avignon
- Loup WOLFF, Philippe LOMBARDO, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études » 2020-2, juillet 2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2021/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>
- *Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, mars 2021 : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2021-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion labellisés par le ministère de la Culture en 2020



Source : Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 1 – Activité des théâtres nationaux*, saisons 2013-2014 à 2018-2019

Unités et %

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2018/2019
Représentations	1 105	1 203	1 181	1 224	1 082	1 092	1
Comédie-Française**	362	380	367	385	374	384	3
Théâtre national de la Colline	277	302	297	361	267	275	3
Théâtre national de l'Odéon	305	375	343	297	279	287	3
Théâtre national de Strasbourg	161	146	174	181	162	146	-10
Ensemble des entrées	614 139	642 868	650 860	608 258	551 448	610 170	11
Comédie-Française**	299 111	293 781	283 302	294 702	253 497	313 622	24
Théâtre national de la Colline	92 681	97 003	112 643	95 165	91 668	92 682	1
Théâtre national de l'Odéon	175 102	196 579	193 218	159 189	158 940	155 386	-2
Théâtre national de Strasbourg	47 245	55 505	61 697	59 202	47 343	48 480	2

* Hors théâtre national de Chaillot, dont l'activité est prise en compte dans la fiche Danse.
** Salle Richelieu uniquement, non compris l'activité du Studio-Théâtre.

Source : Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 2 – Activité des structures du spectacle vivant en 2019

Unités

	Nombre de spectacles	Nombre de représentations		Fréquentation
		Total	dont dans les murs	
CDN*	1 615	5 972	442	1 165 139
PNC**	707	1 679	290	458 844
Scènes nationales***	4 259	9 821	1 038	2 611 905
Total	6 581	17 472	1 770	4 235 888

* 38 structures répondantes à l'enquête « Labels ».
** 13 structures répondantes à l'enquête « Labels ».
*** 72 structures répondantes à l'enquête « Labels ».

Source : Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 3 – Activité des théâtres privés en 2018-2019

Euros et unités

	2018	2019	Évolution 2018/2019
Taxe facturée (en euros)	5 986 405	6 597 129	10
Nombre de représentations	38 706	41 998	9
Nombre de billets vendus	6 280 523	6 755 506	8
Prix moyens (en euros)	27,1	27,7	2

Source : ASTP/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 4 – Fréquentation des spectacles de rue en 2018

En %

Sur 100 Français âgés de 15 ans et plus, ont assisté à...	
un grand événement national	37
une fête locale ou une animation dans les rues d'une ville	25
une animation dans un lieu commercial	12
une performance d'un musicien, jongleur, statue vivante, etc., dans la rue (métré inclus)	8
un festival d'arts de la rue	8
un autre festival (théâtre, musique, cinéma, etc.)	7

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France métropolitaine.

Source : Enquête Pratiques culturelles des Français/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 5 – Aides aux compagnies de théâtre en 2020

Unités et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*		Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Total crédits équipes (en euros)
	Nombre d'équipes	Montant (en euros)	Nombre d'équipes	Crédits (en euros)	Nombre d'équipes	Crédits (en euros)	
Aide au projet	333	3 955 342	63	574 502	73	469 609	4 999 453
Conventionnement - 3 ans	287	19 350 789	102	4 978 680	81	653 260	24 982 729
CERNI** - 4 ans	17	1 909 400	6	57 933	5	28 000	1 995 333
Autres aides	-	-	54	1 429 872	27	176 300	1 606 253
Total	637	25 215 531	225	7 040 987	186	1 327 169	33 583 687

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projet spécifique.

**Compagnies et ensembles à rayonnement national et international.

Source : Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 6 – Parité parmi les directeur-riche-s des labels du secteur du spectacle vivant, 2020-2021

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020			
	Nombre de structures	Part mixte	Part des hommes	Part des femmes	Nombre de structures	Part mixte	Part des hommes	Part des femmes
Centres dramatiques nationaux (CDN)	38	5	58	37	38	5	66	29
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNAREP)	14	8	54	38	14	7	57	36
Pôles nationaux cirque (PNC)	14	8	54	38	13	8	62	31

Source : Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021

Tableau 7 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène et scénographiés, saison 2019-2020

En unités et %

	Théâtres nationaux	Centres dramatiques nationaux et régionaux	Scènes nationales	Scènes conventionnées	Pôles nationaux des arts du cirque	Centres de développement chorégraphiques	Ensemble
Représentations	1 325	3 197	5 513	4 452	375	151	14 862
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes	34	43	35	37	25	63	37
Nombre de spectacles	106	818	2 678	2 666	172	93	6 440
Part des spectacles mis en scène par des femmes	35	42	37	37	30	65	37
Nombre de spectacles jeune public	12	189	961	1 153	89	19	2 404
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes	33	41	38	41	27	63	39
Répartition des femmes par fonction							
Part de femmes ayant écrit le spectacle	31	28	26	28	31	25	27
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	29	41	42	36	25	50	39
Part de femmes ayant réalisé la traduction	36	47	42	50	52	100	47
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	35	40	35	35	34	39	36
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	48	44	37	37	30	56	38

Source : Les Archives du spectacle – Direction générale de la création artistique/Deps-doc, Ministère de la Culture, 2021